



Springen
Saut

Consignes pour de
Candidats Juges
Juges Nationaux
Présidents de Jury

Approuvé par la Commission Saut, 22. Oktober 2009

Ces instructions de saut entrent en vigueur le 1er Janvier 2010

Consignes pour Présidents de Jury, Juges Nationaux et Candidats Juges

1. But et applications

Ces consignes ont pour but de fixer des instructions pour juges de saut lesquelles ne doivent pas être argumentées dans le règlement et lesquelles peuvent être adaptés en tout temps sans grand schéma de déroulement. Ces instructions un devoir d'exécution pour le président de jury, juge national et candidat de juge de la discipline de saut et sont punies également, comme des manquements contre le Règlement de la FSSE.

2. Durée d'activité de juge

L'activité des présidents de jury ou des juges nationaux se termine à la fin de l'année de leur 75^{ème} anniversaire. (pour détails voir profils pour PJ, JN et Candidat Juge).

3. Durée de l'engagement

La durée d'engagement se définit en fonction de la manifestation. Les juges doivent se trouver sur la place de concours au plus tard 30 min. avant le premier départ, l'engagement est terminé lorsque la liste de résultats a été contrôlée et que la distribution des prix a été exécutée. Les présidents de jury doivent se trouver sur la place de concours 1 heure avant le début de la première épreuve. Ses tâches sont le contrôle de la place d'échauffement, obstacles permis et non permis, afficher les formulaires, contrôle technique, parcours, plan etc., contrôle de la présence du médecin et vétérinaire, clarification sur l'emplacement du maréchal-ferrant et dernières instructions au secrétariat concernant des changements de départ, post mentions, etc.

4. Code vestimentaire

La tenue vestimentaire des juges est l'équivalent de celle exigée aux cavaliers. La tenue d'été est seulement permise, si elle l'est aussi aux cavaliers. Le même code est aussi valable pour les membres du jury féminins. Il est recommandé d'être vêtu d'un costume, une robe ou un deux pièces. Des pantalons courts, bermudas, Hot Pants et minijupes sont à bannir.

5. Nombre de juges et tâches

Le nombre de juges est réglé par la liste de juge dans l'annexe du Règlement de Saut de la FSSE. Dans tout les cas un juge a la place d'échauffement doit toujours être présent dès que commence l'activité. Le président de l'épreuve porte l'entière responsabilité collective pour son déroulement. Il donne les instructions aux fonctionnaires sur la tribune du jury selon les Règlements de la FSSE, est responsable du déroulement et contrôle la mesure du temps et les résultats. Il s'occupe des demandes et protestations pour l'épreuve en cours. Il oriente le président de jury sur les cas extraordinaires. Il contrôle ou fait contrôler le parcours avant le départ des concurrents avec le constructeur de parcours.

6. Collaboration avec les constructeurs de parcours

Le président de l'épreuve et / ou le juge contrôlent le parcours ainsi que le plan de parcours. Il contrôle la justesse technique du parcours, le type d'épreuve, la hauteur, le numérotage, la ligne de départ et d'arrivée, les fanions {ceux-ci doivent apparaître sur les limites de l'obstacle rouge à droite blanc à gauche.. Les montants dont les fanions sont peints des deux côtés ne sont pas autorisés. Le temps de parcours est contrôlé jusqu'au troisième cavalier ayant fait un parcours correct, il corrige celui-ci après accord avec le constructeur de parcours.

7. Tâches du Président de Jury

Le Président de Jury est le conseiller du CO. Il apporte son expérience dans l'élaboration de la mise en place du concours. Il contrôle les propositions du concours, la justesse technique, les instructions, l'emploi du temps, les post mentions, la quantité de départs (pour des épreuves a deux manches pas d'épreuve qualificative le même jour), les fonctionnaires mentionnés, etc. Il fait une proposition de plan de jury et des frais au CO. Demande au CO d'organiser un box pour le contrôle de médication. Aide le CO à établir un horaire correct avec la collaboration du constructeur de parcours. Durant le concours, il contrôle le déroulement selon les règlements adéquats. Prends les décisions sur les cas imprévus (le temps, l'état du sol, éventuels arrêts, démolitions, etc. Avec l'accord du CO, il traite les protêts (avec le formulaire de protestation). Il attendra le délai de protestation obligatoire avant de quitter la place (30 minutes après la fin de la dernière remise des prix). A la conclusion du concours il établit un rapport de jury avec tous les détails nécessaires ainsi que la signature du constructeur de parcours. Il oriente le CO sur les cas particuliers qui sont mentionnés dans le rapport. Envoie ce rapport avec les listes de départ corrigées par le jury (ceux-ci doivent impérativement être envoyées par le président de jury au bureau) pendant la semaine suivante au bureau de la FSSE.

8. Sanctions

Les Présidents de Jury, Juge National et Candidat Juge, lesquels mésestiment les instructions et règlements seront avertis ou pour des cas plus graves ou répétés seront dénoncés a la commission des sanctions. Ceux-ci peuvent être amendés ou être rayés de la liste des juges.

9. Mise en vigueur

Ces instructions de saut entrent en vigueur avec l'autorisation de la Commission Saut le 1er janvier 2010.